

Décision

Générale

colonial

Décision n° 627 Personnel européen

n° 627

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 août 1943

Numéro JO

n° 16 du 15/08/1943

Date du numéro

15 août 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire de Mme Alice PARIS est porté pour compter du 1^{er} Août 1943 à trois mille francs par mois exclusif de toute indemnité.